



Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20200110000698
Établi le : 10/01/2020
Validité maximale : 10/01/2030



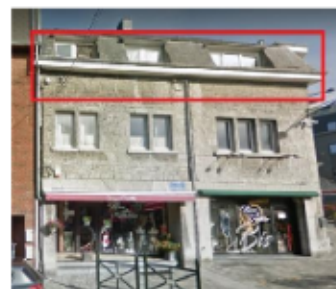
Logement certifié

Rue : Avenue de Forest n° : 1 boîte : 21

CP : 5580 Localité : Rochefort

Certifié comme : **Appartement**

Date de construction : Entre 1946 et 1960

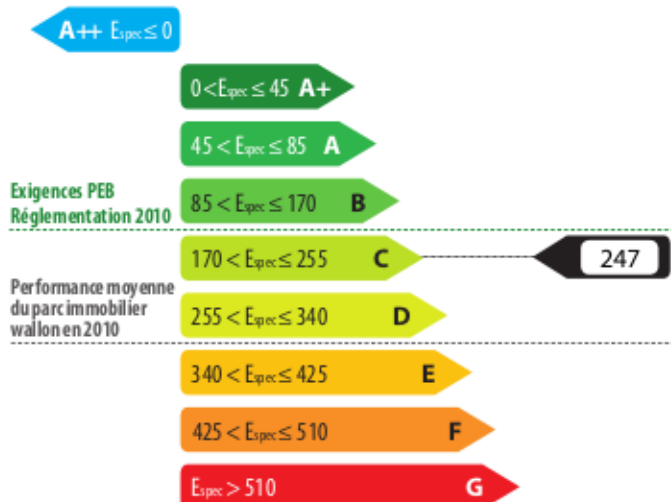


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **31 651 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : **128 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **247 kWh/m².an**



Indicateurs spécifiques

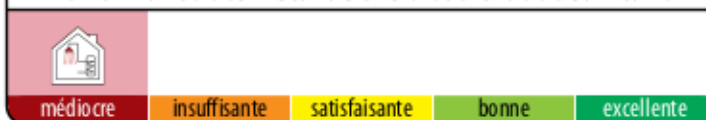
Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01231

Nom / Prénom : SEMINERIO Giuseppe

Adresse : Chaussée de Bruxelles

n° : 609 boîte : A

CP : 6210 Localité : Frasnes-lez-Gosselies

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16-sept.-2019. Version du logiciel de calcul 3.1.0.

Date : 10/01/2020

Signature :

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be